



**Excelia Audit**

**Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris**

## **ARTICLE 1**

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

## **Excelia Audit**

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

84, rue de Crimée

75019 PARIS

### **ARTICLE 1**

Exercice clos le 31 juillet 2023

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les membres,

### **1 ■ Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 30 décembre 2023, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi. Ces derniers nous seront communiqués en date du 18 janvier 2024, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTICLE 1 relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2 ■ Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> août 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode de présentation exposé dans la note « changement de méthode – changement de présentation des états financiers » en page 7 de l'annexe des comptes annuels concernant le traitement des subventions et de la taxe d'apprentissage.

### **3 ■ Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant les produits d'exploitation de l'association s'élevant à hauteur de 18.263 K€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4 ■ Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 18 janvier 2024

Le Commissaire aux comptes  
Excelia Audit  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Karène Zagoury  
Associée

# Comptes annuels au 31 juillet 2023

---

## **ARTICLE 1**

Siège social : 29, boulevard Bourdon  
75004 Paris

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2023 12			Exercice N-1 31/07/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 168 400	899 470	268 929	404 648
	Immobilisations incorporelles en cours	25 200		25 200	10 800
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	1 322 562	1 050 298	272 264	482 243
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
<b>Immobilisations financières</b> (1)					
Participations et Créances rattachées	900 089	900 089			
Autres titres immobilisés					
Prêts	99 850		99 850	99 850	
Autres	264 668		264 668	263 615	
<b>Total I</b>	<b>3 780 769</b>	<b>2 849 858</b>	<b>930 911</b>	<b>1 261 156</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	<b>Créances</b> (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	237 809	3 060	234 749	332 637
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	22 362 486	5 000	22 357 486	2 388 583
	Valeurs mobilières de placement	5 000 000	4 221	4 995 779	
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	3 475 957		3 475 957	6 231 276
Charges constatées d'avance (2)	303 259		303 259	283 804	
<b>Total II</b>	<b>31 379 511</b>	<b>12 281</b>	<b>31 367 230</b>	<b>9 236 299</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>35 160 279</b>	<b>2 862 139</b>	<b>32 298 141</b>	<b>10 497 455</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2023 12	Exercice N-1 31/07/2022 12
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 058 322	1 930 397
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves :			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	254 741	1 127 925
	<b>Situation nette (sous total)</b>	3 313 063	3 058 322
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	3 313 063	3 058 322
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	251 930	421 976
	<b>Total II</b>	251 930	421 976
PROVISIONS	Provisions pour risques	748 000	
	Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>	748 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	237 758	425 567
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	666 438	792 538
	Emprunts et dettes financières diverses	142 720	146 372
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	548 513	604 066
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 408 990	974 210
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	733 659	652 912
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	24 247 071	3 421 492
	<b>Total IV</b>	27 985 148	7 017 157
	Ecart de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	32 298 141	10 497 455

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

3 738 077

3 595 666

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/07/2023	12	31/07/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b> (1)						
Cotisations				3 250	- 3 250	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 039 696		768 843		270 853	35.23
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	10 686 841		7 504 935		3 181 906	42.40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	56 312				56 312	
Mécénats	35 107				35 107	
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	6 224 711		7 169 287		- 944 576	- 13.18
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 623		417		11 206	NS
Utilisations des fonds dédiés	170 046		86 024		84 022	97.67
Autres produits	39 022		28 636		10 386	36.27
<b>Total I</b>	<b>18 263 358</b>		<b>15 561 392</b>		<b>2 701 967</b>	<b>17.36</b>
<b>Charges d'exploitation</b> (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	7 744 671		6 364 089		1 380 583	21.69
Aides financières	137 366		528 127		- 390 760	- 73.99
Impôts, taxes et versements assimilés	858 074		401 018		457 056	113.97
Salaires et traitements	5 849 956		4 414 990		1 434 966	32.50
Charges sociales	2 228 738		1 746 634		482 104	27.60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	460 820		429 369		31 451	7.32
Dotations aux provisions	748 000				748 000	
Reports en fonds dédiés			421 976		- 421 976	- 100.00
Autres charges	60 968		115 535		- 54 567	- 47.23
<b>Total II</b>	<b>18 088 593</b>		<b>14 421 738</b>		<b>3 666 855</b>	<b>25.43</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>174 765</b>		<b>1 139 654</b>		<b>- 964 888</b>	<b>- 84.67</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/07/2023	12	31/07/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	98 363		1 247		97 116	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>98 363</b>		<b>1 247</b>		<b>97 116</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 221				4 221	
Intérêts et charges assimilées	12 885		11 735		1 150	9.80
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>	<b>17 106</b>		<b>11 735</b>		<b>5 371</b>	<b>45.77</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>81 257</b>		<b>- 10 488</b>		<b>91 745</b>	<b>874.74</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>256 022</b>		<b>1 129 165</b>		<b>- 873 143</b>	<b>- 77.33</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	1 281		943		338	35.83
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	<b>1 281</b>		<b>943</b>		<b>338</b>	<b>35.83</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>- 1 281</b>		<b>- 943</b>		<b>- 338</b>	<b>- 35.83</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>			298		- 298	- 100.00
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>18 361 721</b>		<b>15 562 639</b>		<b>2 799 083</b>	<b>17.99</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>18 106 980</b>		<b>14 434 714</b>		<b>3 672 266</b>	<b>25.44</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>254 741</b>		<b>1 127 925</b>		<b>- 873 183</b>	<b>- 77.42</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/07/2023 12	Exercice N-1 31/07/2022 12
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat	7 461 221	5 866 955
Prestations en nature	386 454	446 495
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>7 847 675</b>	<b>6 313 450</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	7 461 221	5 866 955
Prestations	386 454	446 495
<b>TOTAL</b>	<b>7 847 675</b>	<b>6 313 450</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 32 298 140.69 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 18 263 358.40 Euros et dégagant un excédent de 254 741.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Au cours de l'année 2022-2023, Article 1 poursuit le développement de ses activités et programmes :

- Après une 1<sup>ere</sup> année de plan mentorat soutenu par la DJEPVA, et suite à l'appel à projet « 1 jeune 1 mentor » remporté par Article 1, l'année 2022-2023 marque une seconde étape sur le volet du mentorat avec le démarrage de la nouvelle convention, signée le 23/09/2022, débutant le 01/08/2022 et finissant le 31/07/2025 pour un montant de 22 567 388 euros. Article 1 accompagne un peu plus de 36 000 binomes mentors/mentorés en 2022-2023 contre un peu plus de 26 000 en 2021-2022. Malgré les ressources dégagées et l'engagement fort des équipes, ces résultats sont en retrait par rapport à l'objectif de 40 000 binomes fixés dans la CPO. Une discussion est engagée dès le mois de mai 2023 avec la DJEPVA, à la fois pour communiquer de façon transparente sur le sujet, mais aussi alerter sur le rebasage nécessaire du coût du binome et ce, dans un objectif de qualité.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements :

- ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice
- ANC 2014-03
- ANC 2022-02 du mars 2022

## **ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

### **Changement de méthode**

#### **1. CHANGEMENT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

##### **1.1. Traitement des subventions au bilan**

Article 1 a procédé au cours de l'exercice 2022-2023 à une modification de la présentation de ses états financiers et ce afin de :

- Se conformer aux dispositions applicables aux associations dans le cadre du règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable général.

Ainsi, à compter de cet exercice, les subventions attribuées à l'association sont enregistrées en produit lors de leurs notifications, en tenant compte des conditions d'octroi résolutoire ou suspensive. La fraction des subventions pluriannuelles rattachées à des exercices futures est désormais systématiquement inscrite à la clôture d'exercice dans un compte "Produits constatés d'avance".

##### **1.2. Traitement de la taxe d'apprentissage**

Avec la mise en place de la réforme de la taxe d'apprentissage, le calendrier des versements, habituellement entre avril et août, a été décalé en 2023. Ainsi, les versements en faveur d'Article 1 ont été réalisés entre août et décembre 2023. Il a été décidé que l'intégralité de la taxe d'apprentissage perçue à partir du mois d'août 2023 serait comptabilisée sur l'exercice 23/24.

Les comptes annuels 2022-2023 incluent donc uniquement le solde de la taxe d'apprentissage versée en 2022 restant à constater sur l'exercice 22/23.

Au-delà des changements liés à la réforme et à la comptabilisation, on note une baisse des versements réalisés d'une année sur l'autre : la taxe d'apprentissage versée en 2023 est estimée à 676 K€ contre 744 K€ en 2022.

### **Informations générales complémentaires**

#### **Subventions**

Conformément au plan comptable des associations ANC 2018-06, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produit lors de la réception de la notification d'attribution.

Sauf exception, les subventions sont enregistrées en globalité au prorata temporis sur la durée de couverture de la convention à partir des dates réelles.

#### **Dons**

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelles que soient leurs destinations finales, à savoir le financement de dépenses à caractère de charge ou à caractère d'investissement. Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, versés en chèques, cartes bleues ou virements même s'ils sont encaissés après la date de clôture
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

## ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

### Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée est inscrite en charges en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au Passif du Bilan en "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

A la date du 31/07/2023, le montant total des engagements restant à réaliser est de 251 929,56 €.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 113 575		80 025
Installations générales agencements aménagements divers	1 160 911		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	154 101		50 778
TOTAL	1 315 012		50 778
Autres participations	900 089		
Prêts, autres immobilisations financières	363 465		18 839
TOTAL	1 263 554		18 839
TOTAL GENERAL	3 692 141		149 642

**ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 193 600	1 193 600
Installations générales agencements aménagements divers			1 160 911	1 160 911
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		43 228	161 650	161 650
TOTAL		43 228	1 322 562	1 322 562
Autres participations			900 089	900 089
Prêts, autres immobilisations financières		17 785	364 518	364 518
TOTAL		17 785	1 264 607	1 264 607
TOTAL GENERAL		61 013	3 780 769	3 780 769

Le poste "autres postes d'immobilisations incorporelles" comprend :

- Plateforme inspire : 509 304 €
- Plateforme digitale Demain.org : 354 409 €
- Plateforme Mab lab roadbook : 287 624 €
- Autres : 42 263 €

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	698 127	201 343		899 470
Installations générales agencements aménagements divers	748 994	214 655		963 649
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 775	44 821	41 947	86 649
TOTAL	832 769	259 477	41 947	1 050 298
TOTAL GENERAL	1 530 896	460 820	41 947	1 949 768

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	201 343				
Instal.générales agenc.aménag.divers	214 655				
Matériel de bureau informatique mobilier	44 821				
TOTAL	259 477				
TOTAL GENERAL	460 820				

## ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 930 397	1 127 925		0	3 058 322
Excédent ou déficit de l'exercice	1 127 925	- 1 127 925	254 741		254 741
Situation nette	3 058 322		254 741		3 313 063
<b>TOTAL I</b>	<b>3 058 322</b>		<b>254 741</b>	<b>0</b>	<b>3 313 063</b>

## Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>	4 21 976		170 046			251 930	
Fondation Frateli HIPPO1							
Fondation Frateli HIPPO2	13 238					13 238	
Bourses MBDA 1							
Bourses MBDA 2	3 725					3 725	
Contrat Impact Soc. CIS	30 418					30 418	
Inspire - Plate forme	88 151		51 910			36 241	
Dema1n-Plateforme	286 444		118 136			168 308	
<b>TOTAL</b>	<b>4 21 976</b>		<b>170 046</b>			<b>251 930</b>	

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

## ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		7 48 000			7 48 000
<b>TOTAL</b>		7 48 000			7 48 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	100 000				100 000
Sur autres immobilisations financières	800 089				800 089
Sur comptes clients	3 060				3 060
Autres provisions pour dépréciation	5 000	4 221			9 221
<b>TOTAL</b>	908 149	4 221			912 370
<b>TOTAL GENERAL</b>	908 149	7 52 221			1 660 370
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		7 48 000			
financières		4 221			

Le poste "provisions pour risques et charges" correspond au risque de perte sur la subvention "Mentorat DJEPVA" estimé à 748 000 €.

Les provisions sur Autres immobilisations financières sont constituées des provisions pour dépréciations sur titres et sur créances rattachées à des participations. Il s'agit de la totalité de la participation à hauteur de 100 000 € ainsi que des avances consenties à la filiale Frateli Lab à hauteur de 800 089 €.

**ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Créances rattachées à des participations	800 089	0	800 089
Prêts	99 850	2 750	97 100
Autres immobilisations financières	264 668		264 668
Clients douteux ou litigieux	3 672		3 672
Autres créances clients	234 137	234 137	
Personnel et comptes rattachés	15 254	15 254	
Débiteurs divers	22 307 837	12 490 914	9 816 923
Charges constatées d'avance	303 259	303 259	
<b>TOTAL</b>	<b>24 028 766</b>	<b>13 046 314</b>	<b>10 982 452</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Autres emprunts obligataires	237 758	237 758		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	666 438	232 813	433 625	
Emprunts et dettes financières divers	142 720	142 720		
Fournisseurs et comptes rattachés	548 513	548 513		
Personnel et comptes rattachés	487 039	487 039		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	590 515	590 515		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 945	1 945		
Autres impôts taxes et assimilés	329 490	329 490		
Autres dettes	733 659	733 659		
Produits constatés d'avance	24 247 071	12 349 088	11 796 053	101 930
<b>TOTAL</b>	<b>27 985 148</b>	<b>15 653 540</b>	<b>12 229 678</b>	<b>101 930</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	314 191			

Les débiteurs divers sont de 22 307 837 € et sont distingués de la manière suivante :

Créances à moins d'un an :

- Etat et autres subventions publiques : 7 797 165 €
- Autres subventions privées à recevoir : 4 437 467 €
- Fournisseurs débiteurs : 245 782 €
- Autres comptes débiteurs divers : 10 500 €

Créances à plus d'un an :

- Etat et autres subventions publiques : 8 586 816 €
- Autres subventions privées à recevoir : 1 230 107 €

**Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

**Evaluation des produits et en cours**

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	97 100
Autres créances	809 424
Disponibilités	82 168
Total	988 692

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	5 366
Autres emprunts obligataires	3 481
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 828
Dettes fiscales et sociales	1 067 412
Autres dettes	281
Total	1 438 368

**ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 0 3 2 5 9
Total		3 0 3 2 5 9
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		2 4 2 4 7 0 7 1
Total		2 4 2 4 7 0 7 1

Les produits constatés d'avance sont composés uniquement des produits de subventions concernant les exercices futures.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Rémunération des dirigeants**

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	9 9 0 0 0
Total	9 9 0 0 0

Les co-présidents du conseil d'administration de l'association Article 1 sont rémunérés par l'association dans les limites et conditions autorisées par la loi n°2001-1275.

La rémunération brute versée s'est élevée à 99 000 euros sur l'exercice 2022/2023.

Les autres membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération pour leur fonction d'administrateur.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'élèvent au 31 juillet 2023 à 228 953, 80 €.

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	8 9
Employés	7 4
Total	1 6 3

**Valorisation des contributions volontaires**

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend :

- La valorisation du temps passé par les parrains de l'association sur la base d'un taux horaire moyen charges incluses, en fonction de la qualification des intervenants. L'association compte 30 652 bénévoles sur l'année 2022/2023 qui consacrent une moyenne de 5 à 84 heures par an à leurs filleuls soit un montant valorisé à 7 461 221 € :

. 4 107 éclaireurs, niveau stagiaire, valorisés à un taux horaire moyen de 4.05 € charges incluses, pour un total de 49 900 €

. 26 495 mentors et animateurs, niveau cadre, valorisés à un taux horaire moyen de 20.68 € charges incluses, pour un total de 7 395 128 €

## **ANNEXE**

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

. 50 leaders différents, valorisés à un taux horaire moyen équivalent SMIC de 13.49 € charges incluses, pour un total de 16 193 €.

- Les conventions de partenariat et de mécénat suivantes pour un total de 386 454 € :

- . Orange : 116 123 €
- . RBB : 14 583 €
- . Accenture : 121 969 €
- . FDJ : 4 800 €
- . ATOS : 45 176 €
- . MFP michelin : 76 212 €
- . SNCF : 7 588 €

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 040 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagements financiers**

##### **Engagements donnés**

Dans le cadre de l'emprunt obligatoire CIS souscrit par l'association, les obligations font l'objet de trois nantissements constitués par Article 1 au profit de BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que porteurs des obligations :

- Deux nantissements de créances portant respectivement :
  - . Sur toutes créances présentes ou futures, et/ou éventuelles, nées ou en germe, d'Article 1 sur l'Administration au titre de la convention de subvention conclue entre Article 1, l'administration, fonds B, BNP Paribas et la Caisse des Dépôts et Consignations le 5 mars 2019
  - . Sur toutes créances présentes ou futures, et/ou éventuelles, nées ou en germe, d'Article 1 sur fonds B au titre de la Convention Cadre.
- Un nantissement de solde compte portant sur le solde du compte ouvert au nom d'Article 1 dans les livres BNP Paribas sur lequel seront notamment crédités les montants à recevoir de l'Administration au titre de la convention de subvention et de la convention cadre et de Fonds B au titre de la convention cadre.

## ANNEXE

Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023

### Engagements reçus

Avals cautions accordés	4 8 5 5 0 0
Total	4 8 5 5 0 0

La BNP s'est portée garante auprès l'association ARTICLE 1 à hauteur d'un montant de 485 500 euros au titre du bail sur les locaux du 29 Boulevard à Paris 4, à échéance du mois de mai 2027.

### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

